

## DÉBAT PUBLIC SUR LE NUCLÉAIRE : LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES SUITE A LA SAISINE DE LA CNDP

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir soutenu la démarche ou signé la lettre de saisine adressée le 25 octobre 2022 à la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour qu'elle organise un vrai débat public sur « la place du nucléaire dans le système énergétique de demain ».

Cette première étape était nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour aller au fond du diagnostic sur le nucléaire et du débat public permettant aux citoyennes et citoyens de se prononcer. Et il n'est pas certain que la CNDP réponde favorablement.

Sans attendre de se prononcer sur la saisine, elle a engagé le 27 octobre un débat public sur un programme proposé par EDF de 6 réacteurs nucléaires de type "EPR2", dont les deux premiers seraient situés à Penly, en Normandie<sup>1</sup>. Ce débat se terminera le 27 février 2023.

Parallèlement le gouvernement a engagé, le 20 octobre, une concertation nationale sur le système énergétique de demain ("*Notre avenir énergétique se décide maintenant*"). Elle se terminera le 31 décembre 2022.

D'autres concertations, débats publics, enquêtes publiques relatives à des projets de construction de nouvelles installations nucléaires ou à la prolongation d'exploitation d'installations existantes, ont déjà été réalisés ou sont en cours ou en préparation<sup>2</sup>.

Or ils ne permettent pas d'aborder la question première qui interpelle les citoyennes et citoyens : « **Faut-il ou non accepter la prolongation de l'industrie nucléaire en France ?** ». À la lecture des fiches de présentation de ces débats et des rapports de commissions d'enquêtes publiques, il saute aux yeux que cette question est sans cesse contournée et éludée par la procédure bureaucratique.

Les gouvernements successifs, l'administration d'Etat, les industriels et les collectivités concernées, la CNDP, ont en effet pris la très mauvaise habitude, pour tout ce qui touche à l'industrie nucléaire, d'organiser ces consultations obligatoires du public alors que les décisions sont déjà prises, en présentant des dossiers techniques qui ne sont assortis d'aucune expertise indépendante et en saucissonnant les procédures de telle manière qu'il ne soit pas possible de remettre en cause la logique d'ensemble, c'est-à-dire la poursuite coûte que coûte de la politique nucléaire de la France. Et bien entendu la question de la place du nucléaire militaire dans cette politique n'est jamais posée.

Un soutien de type politique est donc indispensable pour permettre qu'aucune des questions fondamentales permettant d'éclairer les débats ne soit écartée a priori<sup>3</sup>. Ce soutien est également nécessaire pour que toutes les réponses soient examinées, notamment celles qui ne vont pas dans le sens d'une poursuite du nucléaire militaro-civil. Enfin ce soutien est indispensable pour que l'ensemble des citoyennes et citoyens soient finalement questionnés, au moyen d'un référendum, sur ce qui est de leur compétence.

**C'est pourquoi nous vous demandons, Madame, Monsieur, de préparer un référendum d'initiative partagée sur le nucléaire, comme vous en avez la possibilité<sup>4</sup>.** Il faut, dans un premier temps, qu'un cinquième des parlementaires présente un projet de loi référendaire, comme cela a été fait pour la taxation des superprofits. C'est la seule procédure démocratique actuellement disponible pour permettre à l'ensemble des citoyennes et citoyens de se prononcer sur la poursuite ou non de l'industrie nucléaire militaro-civile et de toutes ses facettes.

Nous vous saurions gré, également, de questionner le gouvernement sur la concertation qu'il organise avec les garants de la CNDP<sup>5</sup> et de questionner la CNDP sur deux concertations en cours relatives à des projets entrant dans le champ de l'article L 121-8-I du code de l'environnement (nouveau site hors production électro-nucléaire correspondant à un investissement d'un coût supérieur à 460 M €)<sup>6</sup>. Les modalités de participation du public retenues par le gouvernement et par la CNDP (concertations sans contre-expertise des projets et non pas débats publics contradictoires) semblent très insuffisantes au regard des enjeux et de l'avis de la CNDP du 1<sup>er</sup> décembre 2021<sup>7</sup> ainsi que de sa note d'éclairage publiée en février 2022<sup>8</sup>.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ces demandes, nous vous prions de recevoir, Madame ou Monsieur, nos respectueuses salutations.

Liste des 59 signataires au verso.

## Signataires au 29/11/2022

Allizond Lionel 73520 Saint Bérone  
Beaugrand Philippe 71500 Vincelles  
Bennejean Jean-Christophe - 86000 Poitiers  
Biguet-Mermet Pierre 73160 Saint Thibaud de Coux  
Bonnet Jacques 73330 Domessin  
Bonnisseau Anne-Marie 94800 Villejuif  
Brunet Anne-Marie 01360 Loyettes  
Cabanel Olivier 38490 Chimilin  
Canlay Roberte 73000 Chambéry  
Carozza Gianni 93130 Noisy-le-Sec  
Chabert Elodie 73160 Cognin  
Champavert Stéphane 73100 Aix les Bains  
Chaniel Françoise 86580 Biard  
Chatard Madeleine 01120 Béligneux  
Colin Albane 01120 Montluel  
Collet Jean-Pierre 01500 Ambronay  
Collombet Annie 73140 St Michel de Maurienne  
Crochemore Alain 76610 Le Havre  
Crochemore Elisabeth 76610 Le Havre  
Cruzet Philippe 46170 Castelnau Montratier

Cuny Alain 01360 Loyettes  
Declippeir Françoise 73000 Chambéry  
Déseraud Christine 38390 Parmilieu  
Duplan André 73500 Modane  
Duroux Florent 01150 Leyment  
Dyon Jean-Marie 38320 Herbeys  
Fanton Franceline 69800 Saint Priest  
Finas Brigitte 73000 Chambéry  
Franquet Christine 01210 Ferney-Voltaire  
Gehin Chantal  
Guirkinge Gilbert 73160 Saint Sulpice  
Guittenit Monique 47360 Lusignan-Petit  
Kargul Maryse 01300 Parves et Nattages  
Lablanquie Michel 46400 Saint Céré  
Lambersens Philippe 38950 Quaix en Chartreuse  
Lariguet Georges 73000 Chambéry  
Lenoir Yves 75013 Paris  
Lermyte Chantal 75013 Paris  
Lupo Antoine 73360 St Pierre de Genebroz  
Majerowicz Sébastien 69210 L'Arbresle

Manceau Thierry 69770 Montrottier  
Marmottant Sonia 38400 Saint Martin d'Hères  
Monnet Patrick 69220 Lancié  
Moreira Véronique 69800 Saint Priest  
Moulard Régis 73000 Chambéry  
Noraz Martine 73450 Valmeinier  
Ottenio Jean-Luc 73870 Albanne  
Palmier Véronique 69008 Lyon  
Pascal Marc 73000 Chambéry  
Pasquinet Jean-Luc 56360 Le Palais  
Peguine Pierre 30140 Mialet  
Pointon Philippe 73190 Apremont  
Prost Georges 01100 Oyonnax  
Revest Jean 84570 Mormoiron  
Savoie Gérard 73130 La Chambre  
Sugita Kurumi 38000 Grenoble  
Truchet Eliane 73300 Saint Jean de Maurienne  
Vallet François 73000 Chambéry  
Vidaud Ghislaine 01260 Arvière en Valromey

## Notes et références

<sup>1</sup> <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly-un-debat-public-inedit-qui-debutera-le-27-octobre>

<sup>2</sup> [https://www.debatpublic.fr/les-projets-en-debat-170?form\\_build\\_id=form-X7R53k\\_soQbpQp1DxgOI2Lhl3hyVmL3Q1PrDTcDOZcY&form\\_id=projects\\_filter\\_form&field\\_status\\_term%5B22%5D=22&field\\_status\\_term%5B23%5D=23&field\\_theme%5B247%5D=247&op=Filter%20les%20r%C3%A9sultats](https://www.debatpublic.fr/les-projets-en-debat-170?form_build_id=form-X7R53k_soQbpQp1DxgOI2Lhl3hyVmL3Q1PrDTcDOZcY&form_id=projects_filter_form&field_status_term%5B22%5D=22&field_status_term%5B23%5D=23&field_theme%5B247%5D=247&op=Filter%20les%20r%C3%A9sultats)

Ou encore enquête publique sur le dossier d'EDF en vue de la prolongation, au-delà de sa quatrième visite décennale, du réacteur N°2 de la centrale nucléaire du Tricastin

[www.registre-dematerialise.fr/4255](http://www.registre-dematerialise.fr/4255)

<sup>3</sup> Par exemple :

- Le programme nucléaire décidé au début des années 1970 a-t-il permis à la France d'améliorer son indépendance énergétique et de réduire significativement sa dépendance aux énergies fossiles ?
- La production d'électricité nucléaire est-elle un atout économique ou une charge pour la France et pour ses habitants ?
- L'industrie nucléaire militaro-civile est-elle sûre et exempte d'émissions polluantes dangereuses pour l'homme et son environnement ?
- La production d'électricité nucléaire est-elle compatible avec la préservation des ressources en eau potable ?
- La production de déchets radioactifs est-elle compatible avec la préservation à long terme de l'habitabilité des territoires ?
- L'industrie nucléaire est-elle exempte d'effets négatifs sur le climat ?
- L'industrie nucléaire pourrait-elle s'affranchir rapidement de ses productions militaires pour se mettre en conformité avec le traité d'interdiction des armes nucléaires ?

<sup>4</sup> <https://www.vie-publique.fr/fiches/23968-en-quoi-consiste-le-referendum-dinitiative-partagee>

<sup>5</sup> <https://www.debatpublic.fr/concertation-nationale-sur-le-systeme-energetique-de-demain-notre-avenir-energetique-se-decide-2980>

<sup>6</sup> Seraient concernées :

- la concertation continue en cours sur le projet d'EDF de construction d'une piscine d'entreposage à long terme des combustibles nucléaires usés (Mox – mélange de plutonium et d'uranium appauvri – et URE – uranium de retraitement) sur une parcelle de l'usine de retraitement de matières radioactives d'Orano – La Hague (Manche)

<https://www.debatpublic.fr/une-piscine-dentreposage-de-combustibles-nucleaires-uses-sur-le-site-de-la-hague-245>

- la concertation préalable à venir sur le projet d'Orano d'augmentation de capacité de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges BESSE II sur le site du Tricastin à cheval entre Drôme et Vaucluse

<https://www.debatpublic.fr/usine-denrichissement-duranium-georges-besse-ii-3393>

<sup>7</sup> <https://www.debatpublic.fr/debat-public-sur-le-nucleaire-la-recommandation-de-la-cndp-2686>

<sup>8</sup> <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-06/CNDP-Eclairage-Nucleaire-16022022.pdf>